

AMUNDI ETF GOVT BOND HIGHEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE 1-3

(un « Exchange Traded Fund » individuel de droit français)

(le « Fonds »)

Annnonce de cotation des parts du Fonds

Nom, constitution, siège et durée	<p>AMUNDI ETF GOVT BOND HIGHEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE 1-3 a été constitué le 23 janvier 2012, sous la forme d'un fonds commun de placement individuel. Le Fonds a obtenu le 7 décembre 2011, par l'intermédiaire de l'Autorité des Marchés Financiers, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM/UCITS IV).</p> <p>Le Fonds est géré par Amundi Investment Solutions, dont le siège est à 91-93 boulevard Pasteur, 75710 Paris CEDEX 15– France.</p>
Description des valeurs cotées	<p>En date du 30 mars 2012, le nombre de parts émises par le Fonds, sa devise de référence et sa fortune s'élevaient à:</p> <p>Devise de référence : EUR Nombre de part : 256 001 Fortune : EUR 20 725 841</p>
Résumé des principales conditions liées aux valeurs	<p>Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus du Fonds à l'Annexe 2.</p> <p>Les derniers rapports annuel et semestriel du Fonds font partie intégrante du prospectus. Ils y sont incorporés par référence.</p>
Forme et matérialisation des parts	<p>Les parts du Fonds sont au porteur. Les droits des titulaires des parts sont représentés chez l'intermédiaire financier de leur choix. Les parts sont librement transférables, sous réserve des dispositions particulières applicables aux systèmes de règlement et de clearing. Elles ne sont pas matérialisées par des titres.</p> <p>En Suisse, les parts sont négociées à la SIX Swiss Exchange (« SIX ») et la compensation se fait par l'intermédiaire de la SIX SIS S.A. Les parts négociées en Suisse sont détenues sur un compte de SIX SIS S.A. auprès de Clearstream. SIX SIS S.A. maintiendra un sous-registre pour les parts négociées par l'intermédiaire de la SIX.</p>
Restrictions de vente	<p>Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation du Fonds dans les pays concernés.</p>
Prospectus de cotation	<p>Le prospectus de cotation du Fonds est composé de la note détaillée du Fonds, de son règlement intérieur, puis d'une première annexe contenant les informations requises en vue de l'approbation du Fonds en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus du Fonds est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.</p> <p>Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation du Fonds fait foi pour la cotation.</p>
Numéro de valeur et ISIN	<p>Numéro de valeur : 14258836 Code ISIN : FR0011161215</p>
Cotations actuelles	<p>Les parts du Fonds font l'objet d'une cotation primaire sur le marché NextTrack de NYSE Euronext.</p>
Segment / Date du premier jour de négoce	<p>La demande de cotation a été déposée selon le Standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le mardi 5 juin 2012. Le négoce est effectué en EUR.</p>

Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

Le Fonds a été approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), en tant que placement collectif de capitaux étranger au sens de l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

CACEIS (Switzerland) SA, Chemin de Précossy 7-9, Case postale 2259, 1260 Nyon, agit en tant que représentant du Fonds en Suisse. Crédit Agricole (Suisse) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit en tant que service de paiement du Fonds en Suisse.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement intérieur, les rapports annuels et semestriels du Fonds, une liste des achats et ventes effectués pour le compte du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant du Fonds en Suisse.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation des parts, le Fonds a été assisté par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des parts du Fonds en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant à Nyon.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peuvent être obtenus sans frais auprès de CACEIS (Switzerland) SA, Nyon.

Nyon, le 5 juin 2012

**AMUNDI ETF GOVT BOND
HIGHEST RATED EUROMTS
INVESTMENT GRADE 1-3**

CACEIS (Switzerland) SA, Nyon